



**Monsieur le Préfet et Monsieur le Président du conseil  
départemental, Mesdames et Messieurs les élus,  
Monsieur l'Inspecteur d'Académie,  
Mesdames et Messieurs membres du CDEN de Meuse**

Avant tout, nous tenons à vous faire part de notre regret de l'absence de quorum pour la date du 15 janvier. Ce fut du temps perdu pour nous comme pour nos élèves.

Deux rentrées sont à l'ordre du jour.

Tout d'abord, celle de 2020/21 qui, du point de vue des secteurs de recrutement des collèges ne connaîtra pas de changements majeurs.

Pour ce qui est de la dotation des moyens, pas de changements majeurs non plus me direz-vous. Le nombre d'élèves du 1<sup>er</sup> degré en Meuse est encore en baisse, le département perd 3 postes dans le 1<sup>er</sup> degré et 2 postes dans les collèges. Sauf que, dans le 1<sup>er</sup> degré, contrairement aux années précédentes, la dotation ne comporte aucune réserve. Il va falloir trouver trois postes à rendre pour répondre aux conditions obligatoires à appliquer du Ministère : le dédoublement des classes de grande section en éducation prioritaire en limitant à 24 élèves toutes les classes de GS-CP-CE1 ainsi que la non-dégradation du P/E chaque année jusqu'à la fin du quinquennat. Pour la Meuse, nous craignons déjà une dégradation des conditions du remplacement dont les limites sont visibles en cette période hivernale.

Pour le second degré, les collèges meusiens vont perdre 4 postes. Or, le 4<sup>e</sup> poste est supprimé au titre des heures supplémentaires. A maintes reprises au sein de cette assemblée, nous avons eu l'occasion de dénoncer ce recours aux heures supplémentaires. Voici le résultat : elles entraînent l'équivalent de la suppression d'un poste en collège. Cette année encore, les conditions de travail des collègues dans les collèges vont se dégrader, cette année encore, la répartition des services au sein des équipes va être source de tension et va mettre en difficulté les personnels de direction. Voici le vrai coût des mesures d'économies !

Si les mesures de suppressions de postes sont connues, nous sommes en période de travail sur la répartition de la dotation départementale. A cette occasion, nous pensons qu'il serait bon d'interroger le critère de la dotation meusienne « à l'indice social ». En effet, l'année dernière, nous avons pu constater les limites d'un choix de répartition au pourcentage de l'effectif des collèges. Avec des collèges meusiens dont la particularité dans la majorité des cas est la faiblesse des effectifs, il s'est avéré que ce mode de calcul pouvait entraîner une double peine pour les plus petits effectifs et un saupoudrage pour les plus gros collèges. Aussi, nous pensons que la dotation à l'indice social est à réinventer dans ses critères de répartition. De plus, il nous semble bon de prendre des mesures d'accompagnement dès la première répartition de la dotation afin de garantir des priorités des équipes des collèges. Nous pensons aux priorités légales comme celles de l'école inclusive mais aussi aux priorités définies par les contrats d'objectifs des collèges.

Par ailleurs, la rentrée 2021/22 est également à l'ordre du jour à propos des secteurs de recrutement des collèges. Nous sommes conscients des contraintes légales autour des marchés du transport scolaire. Néanmoins, nous regrettons que ce soit par ce biais que l'on aborde l'avenir du site de Varennes. En effet, depuis le « plan collège du XXI<sup>e</sup> siècle », les équipes du collège d'Argonne travaillent sur un projet innovant. De notre point de vue, c'est ce dernier qu'il convient de présenter avant toute autre décision. A défaut, ce serait faire bien peu de cas de l'investissement des enseignants et des parents pour proposer des solutions innovantes. Dans ces conditions, nous ne pouvons que nous opposer à la sectorisation mise au vote pour la rentrée 2021/22.

Merci de votre écoute.

23 janvier 2020